



académie d'aix-marseille

## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/13-609-801 du 07/10/2013

### **MOUVEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION - RENTREE SCOLAIRE 2014**

Référence : note de service n° 2013-124 du 28 août 2013 parue au BOEN n° 31 du 29 août 2013

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Personnels de Direction s/c de Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale 04-05-13-84

Dossier suivi par : Mmes JUVENAL-LAMBERT Caroline / Véronique GUISTETTO DIEPAT 3.02 Tél. : 04.42.91.73.70/71 Fax. : 04.42.91.70.06. Mèl. : caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr - veronique.guistetto@ac-aix-marseille.fr

J'appelle votre attention sur le dispositif relatif aux opérations de mobilité des personnels de direction pour la rentrée 2014 en vous invitant à vous reporter à la note de service ministérielle n° 2013-124 du 28 août 2013 parue au BOEN n° 31 du 29 août 2013, et en particulier sur les points spécifiques suivants :

#### **1 - MOUVEMENT GENERAL (HORS ECLAIR)**

Le serveur est ouvert **du jeudi 3 octobre 2013 au mardi 29 octobre 2013 minuit**. Les demandes seront saisies sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) et doivent faire l'objet d'une édition par vos soins de la confirmation de demande de mobilité **entre le mercredi 30 octobre 2013 et le mardi 5 novembre 2013 inclus**.

**Attention : les candidats ne confirmant pas leur demande de mobilité sont réputés y renoncer.**

Vous devez, préalablement, demander à la Direction Académique (secrétariat particulier pour le 13, cabinet pour les autres départements) le dossier papier.

Attention : ce dernier devra comprendre **impérativement**, en plus des documents énumérés dans la note de service sus-visée, les pièces suivantes :

- l'arrêté de 1<sup>e</sup> nomination dans le corps de personnel de direction (cf modèle joint en annexe)
- une enveloppe format A4 non affranchie libellée à votre nom et adresse (qui servira à l'envoi de vos appréciations) fin novembre 2013

Les vacances scolaires sont incluses dans la période d'ouverture du serveur. Il est conseillé de ne pas attendre les derniers jours pour vous connecter ; votre demande de mutation risquerait d'être retardée par la saturation du serveur.

## **2 - MOUVEMENT SPECIFIQUE ECLAIR**

Principales dates à retenir :

- publication des fiches de profil des postes vacants et susceptibles d'être vacants (chefs et adjoints) sur le portail internet académique : **à partir du lundi 4 novembre 2013**
- date limite de dépôt du dossier de candidature à la DRRH du rectorat (dossier à télécharger sur la note de service susvisée, annexe C) : **le vendredi 29 novembre 2013**
- entretien (y compris téléphonique) avec les recteurs des académies d'accueil : **du lundi 6 au lundi 20 janvier 2014**

*Signataire : Michèle JOANNAN, Directrice des Relations et des Ressources Humaines*